

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 juin 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 17 juin 2008, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris au nom du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés au sujet de la situation dramatique du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et plus particulièrement au sujet de la poursuite et de l'intensification par Israël de ses activités d'implantation de colonies de peuplement.

En violation flagrante du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève, en violation de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et au mépris de l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice, comme de la volonté de la communauté internationale, Israël, Puissance occupante, poursuit sa campagne illégale d'implantation de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est et dans ses environs. Bien plus, contrairement aux engagements pris et aux accords conclus dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, ainsi qu'à l'esprit et aux objectifs de ce processus de paix renouvelé, Israël a récemment multiplié ses activités illégales.

Au cours des derniers mois, Israël a lancé des appels d'offres pour la construction de milliers de nouveaux logements dans ses colonies de peuplement sur l'ensemble du territoire palestinien occupé. Israël continue à construire et à étendre ses colonies de peuplement, à construire des routes de contournement pour les desservir et à entretenir leurs « avant-postes ». Parallèlement, la Puissance occupante poursuit la construction illégale du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et dans ses environs, une action étroitement liée à ses activités d'implantation de colonies de peuplement, dont le but est, entre autres, de consolider et d'étendre ces colonies et de faciliter l'annexion de fait de nouvelles terres palestiniennes.

Dans ce contexte, Israël continue de mettre au service de sa campagne illégale d'implantation de colonies de peuplement d'innombrables autres politiques et mesures qui visent à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé, avec notamment la confiscation de terres palestiniennes, la destruction de biens (y compris la démolition de maisons palestiniennes et la dévastation de terres agricoles) et enfin l'imposition de restrictions graves et discriminatoires au séjour et l'imposition d'un régime de permis.



De tels actes non seulement constituent des violations graves et flagrantes du droit international, mais encore aggravent les tensions, déstabilisent une situation sur le terrain déjà fragile et nuisent très profondément au processus de paix entre les deux parties. En effet, ces mesures et ces activités illégales d'Israël détruisent la continuité, l'intégrité et l'unité du territoire palestinien occupé, ce qui compromet fortement la création éventuelle d'un État palestinien physiquement viable et territorialement continu et fait par conséquent reculer la possibilité de parvenir à un règlement juste et durable en réalisant la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Les membres du Mouvement des pays non alignés réaffirment leur condamnation de la poursuite de toutes les activités illégales israéliennes d'implantation de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et soulignent à quel point les mesures illégales et unilatérales persistantes d'Israël sont dangereuses. Ils exhortent le Conseil de sécurité à intervenir sérieusement face à ce problème crucial, en vertu de l'autorité que lui confère la Charte des Nations Unies et de la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Par le passé, le Conseil de sécurité a pris des positions claires et fermes déplorant les activités israéliennes d'implantation de colonies de peuplement et demandant que cesse la construction de colonies et que soient démantelées les colonies déjà bâties dans le territoire palestinien occupé. Étant donné la gravité de la situation sur le terrain et l'état critique dans lequel se trouve le processus de paix, il incombe au Conseil d'agir à nouveau clairement et sérieusement face à ce problème en exigeant que soient respectés le droit international, y compris le droit international humanitaire, et toutes ses résolutions pertinentes et en exigeant à nouveau qu'Israël, Puissance occupante, cesse immédiatement et intégralement toute construction, expansion ou planification de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,  
Président du Bureau de coordination  
du Mouvement des pays non alignés  
(Signé) Rodrigo Malmierca **Díaz**